



Theratechnologies annonce avoir finalisé les modifications apportées à certaines des modalités et conditions de sa convention de crédit avec Marathon

Oct. 16, 2023

- Ajustement du niveau des liquidités minimales exigées pour se situer entre 15 M\$ US et 20 M\$ US en tout temps après de 31 octobre 2023

- Remplacement de l'engagement portant sur un niveau de revenus trimestriels minimum par un engagement portant sur un niveau de BAIIA ajusté minimum

- Élimination de l'interdiction d'inclure une note sur l'incertitude quant à la continuité de l'exploitation dans l'opinion de l'auditeur qui accompagne le rapport annuel de la Société

Le présent communiqué de presse constitue un « communiqué désigné » aux fins du supplément de prospectus de la Société daté du 16 décembre 2021 à son prospectus préalable de base simplifié daté du 14 décembre 2021.

MONTRÉAL, 16 oct. 2023 (GLOBE NEWSWIRE) -- Theratechnologies inc. (« Theratechnologies » ou la « Société ») (TSX : TH) (NASDAQ : THTX), société biopharmaceutique axée sur le développement et la commercialisation de traitements innovateurs, a annoncé aujourd'hui avoir finalisé toute la documentation donnant effet aux modifications apportées à certaines des modalités et conditions de sa convention de crédit datée du 20 juillet 2022, dans sa version modifiée à l'occasion (la « convention de crédit »), avec certains fonds et comptes pour lesquels Marathon Asset Management L.P. agit à titre de gestionnaire de placements (collectivement, « Marathon »).

Les modifications apportées à la convention de crédit prévoient, entre autres :

- un ajustement du niveau des liquidités minimales exigées pour se situer entre 15 M\$ US et 20 M\$ US en tout temps après de 31 octobre 2023 en fonction de seuils fixés pour le BAIIA ajusté au cours des quatre plus récents trimestres complétés;
- le remplacement de l'engagement portant sur un niveau de revenus trimestriels minimum par un engagement portant sur une cible fondée sur le BAIIA ajusté au lieu d'une cible trimestrielle fondée sur les revenus, à compter du trimestre se terminant le 30 novembre 2023;
- la suppression de l'interdiction pour la Société d'inclure une note explicative sur l'incertitude quant à la continuité de l'exploitation dans l'opinion du cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant de la Société.

Comme elle l'a indiqué dans son communiqué de presse du 25 septembre 2023, la Société, en contrepartie des modifications proposées, s'est engagée (i) à payer un montant correspondant à 600 000 \$ US, ou 100 points de base calculés sur le montant du capital de la dette consolidée en date du 16 octobre 2023 (60 M\$ US), lequel montant a été ajouté au capital de la dette consolidée en tant que paiement en nature; et (ii) à modifier le prix d'exercice des bons de souscription d'actions ordinaires (les « bons de souscription ») détenus par Marathon pour le faire passer de 1,45 \$ US à 0,575 \$ US par bon de souscription. En conséquence du regroupement d'actions réalisé le 31 juillet 2023, l'exercice de quatre bons de souscription et le paiement d'une somme de 2,30 \$ US permet de souscrire à une action ordinaire de Theratechnologies, pour un maximum de 1 250 000 actions ordinaires pouvant être émises. Les bons de souscription peuvent être exercés jusqu'au 27 février 2030.

À propos de Theratechnologies

Theratechnologies (TSX : TH) (NASDAQ : THTX) est une société biopharmaceutique axée sur le développement et la commercialisation de traitements innovateurs qui répondent à des besoins médicaux non satisfaits. D'autres renseignements sur Theratechnologies sont disponibles sur le site Web de la Société au www.theratech.com, sur SEDAR au www.sedarplus.ca et sur EDGAR au www.sec.gov.

Information prospective

Le présent communiqué de presse contient des énoncés prospectifs et de l'information prospective (collectivement, les « énoncés prospectifs »), au sens de la législation applicable en matière de valeurs mobilières, qui sont fondés sur les opinions et les hypothèses de la direction et sur les renseignements auxquels la direction de la Société a accès à l'heure actuelle. Ces énoncés prospectifs se reconnaissent à l'emploi de mots tels que « peut », « va », « pourrait », « prometteur », « voudrait », « devrait », « perspectives », « croit », « planifie », « envisage », « prévoit », « s'attend » ou la forme négative de ces termes ou encore des variations de ceux-ci. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse comprennent, notamment, des énoncés concernant le respect de la convention de crédit par la Société et l'exercice des bons de souscription par Marathon. Bien que les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent communiqué de presse soient fondés sur des hypothèses qui, selon la Société et compte tenu des renseignements actuellement disponibles, sont raisonnables, les investisseurs ne doivent pas se fier indûment à cette information puisque les résultats réels pourraient ne pas correspondre aux résultats présentés dans l'information prospective. Certaines des hypothèses formulées lors de la préparation des énoncés prospectifs supposent que la Société respectera les modalités et conditions révisées de la convention de crédit et ses autres modalités et conditions, que les ventes des produits de la Société continueront de croître aux États-Unis et qu'aucun événement ayant une incidence défavorable sur les résultats financiers de la Société ne se produira. Les énoncés prospectifs sont assujettis à plusieurs risques et incertitudes, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de Theratechnologies, qui sont susceptibles d'entraîner un écart considérable entre les résultats réels et ceux qui sont exprimés, expressément ou implicitement, dans ces énoncés prospectifs. Ces risques et incertitudes comprennent, notamment, ceux qui sont liés ou attribuables au non-respect par la Société des modalités et conditions de la convention de crédit, à une modification de la réglementation, à des rappels de produits, ainsi qu'à des ristournes et à des rabais imprévus ayant une incidence défavorable sur les revenus nets de la Société et ses résultats financiers, dont le « BAIIA ajusté ». Pour connaître les autres risques liés à nos activités, les investisseurs actuels et les investisseurs éventuels sont invités à se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice

annuelle datée du 27 février 2023 disponible sur SEDAR au www.sedarplus.ca et sur EDGAR au www.sec.gov à titre d'annexe de notre rapport sur formulaire 40-F daté du 28 février 2023 dans les documents déposés de Theratechnologies. Le lecteur est prié d'examiner attentivement ces risques et incertitudes et de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs reflètent les attentes actuelles concernant des événements futurs. Ils ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse et traduisent nos attentes à cette date.

Nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser l'information contenue dans le présent communiqué de presse, que ce soit à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements, à la suite de nouveaux événements ou de nouvelles circonstances ou pour toute autre raison que ce soit, sauf si les lois en vigueur l'exigent.

Personnes-ressources :

Demandes des investisseurs :

Philippe Dubuc

Vice-président principal et chef de la direction financière

pdubuc@theratech.com

438-315-6608

Demandes des médias :

Julie Schneiderman

Directrice principale, Communications et Affaires corporatives

communications@theratech.com

1-514-336-7800